



Conseil d'administration du 14 octobre 2022

Délibération n° 22/36

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- L'état d'admission en non-valeur présenté par Madame la Comptable publique pour une somme globale de 235,17€, représentant le montant de droits d'inscription impayés relatifs aux années 2017, 2020 et 2021 ;
- La délibération n°22/21 du 28 juin 2022 portant admission en non-valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 118,17€.

Le président,

EXPOSE

Dans le but d'apurer la comptabilité, la Comptable Publique du CRR 93 a dressé l'état des créances irrécouvrables dont elle sollicite l'admission en non-valeur.

Les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences du comptable public sont restées sans effet sur leur recouvrement. L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits du CRR 93 vis-à-vis des débiteurs. En particulier, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

La Comptable Publique sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les montants suivants : 235,17 €. Cependant, une partie des créances visées, relatives aux années 2017 et 2020, a d'ores et déjà été admise en non-valeur à hauteur de 118,17 € par une délibération prise par le conseil d'administration du 28 juin 2022.

Il est donc aujourd'hui demandé au conseil d'administration d'admettre en non-valeur la somme de 117 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'admettre en non-valeur somme de 117 € ;

**Article 2 :** L'imputation de la dépense sur le budget de l'exercice en cours au compte 6541 - Créances admises en non-valeur

Membres	8
Votants	5
Suffrages exprimés	5
Votes pour	5
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 14 octobre 2022

Zakia Bouzidi  
Vice-Présidente du conseil d'administration

